

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté n°- 15.05.2020**

*Le Maire de JAGNY sous BOIS*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L.2122-19 et L.2122-23

Vu le procès-verbal de l'élection du 25 mai 2020 et l'installation de :

- Mr FERRACHAT Sébastien, en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint,
- Mr CARBONNAUX Alexandre, en qualité de 2<sup>ème</sup> adjoint,
- Mme POLLET Dorianne, en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale, en l'absence ou empêchement du maire de déléguer au 1<sup>er</sup> adjoint un certain nombre d'attributions relevant de l'état civil, de la sécurité, de la circulation, de l'urbanisme et des finances de la commune.

ARRETE

Article 1 : Mr FERRACHAT Sébastien, 1<sup>er</sup> adjoint, assurera, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, dans les fonctions et les missions relatives aux questions :

**Finances**

**Etat civil**

Article 2 : Les présentes délégations sont consenties pour la durée du mandat municipal et pourront être modifiées sur simple décision du maire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles

M. le Trésorier de Luzarches

Mr FERRACHAT Sébastien

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le :  
Et publication du :  
Ou notification du :

Fait à Jagny-sous-Bois, le 26 mai 2020

Le Maire,  
J. HOLLINGER